

50  
ANS

1966 | 2016



RÉTROSPECTIVE DE  
**50 ANS DE SERVICE PUBLIC  
INTERCOMMUNAL**



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

# 50 ANS

## RÉTROSPECTIVE DE 50 ANS DE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL

1966 | 2016

Restitution d'une étude socio-historique



À l'heure où notre agglomération est tournée vers son avenir en élaborant notamment son projet de territoire, il est intéressant de s'arrêter quelques instants sur les étapes qui ont permis d'arriver à ce qu'est Annemasse Agglo aujourd'hui. Car l'intercommunalité ne se décrète pas, elle se construit et doit convaincre.

Le processus a été long et pas toujours sans embuches pour aboutir aux compétences et ambitions d'Annemasse Agglo aujourd'hui ! En 50 ans, notre intercommunalité a avancé tantôt à grands, tantôt à petits pas. Certains élus

ont vu en elle très vite l'avenir du territoire alors que d'autres élus faisaient parfois preuve de prudence mettant en avant les difficultés qu'elle risquait d'engendrer. Elle a ainsi connu des phases de développement rapide lorsque des communes avaient la volonté forte de s'unir pour gérer plus efficacement et mieux un de leurs services ou au contraire parfois été freinée par crainte de certaines communes de voir un peu d'autonomie s'envoler.

Mais l'intercommunalité est aujourd'hui bien réelle et l'engagement des élus d'Annemasse Agglo est fort en la matière. Et si la coopération intercommunale découle bien évidemment d'une volonté politique, elle est surtout une nécessité. A l'heure où les finances publiques sont de plus en plus contraintes et les compétences déléguées aux collectivités de plus en plus grandes, on ne peut qu'envisager un renforcement de la coopération intercommunale, pour l'avenir du service public et pour l'avenir d'un territoire.

**Christian Dupessey**  
Président d'Annemasse Agglo

Cette brochure est une restitution d'une étude socio-historique relative à la construction de l'intercommunalité annemassienne menée entre 2015 et 2017. Réalisée par Juliette Rolland et Agnès Bergeret, sociologues, en collaboration avec le service Archives d'Annemasse Agglo, cette étude a été menée grâce à un important travail de collecte et d'analyse de ressources patrimoniales : archives écrites et figurées, témoignages d'élus et d'agents, etc. Une restitution de cette étude est proposée dans cette brochure sous forme de morceaux choisis et d'extraits d'entretiens, illustrant les compétences et les actions d'Annemasse Agglo pour améliorer le quotidien des habitants d'hier et d'aujourd'hui.

Annemasse - Les Voirons Agglomération  
11 Avenue Emile Zola BP 225 - 74105 Annemasse Cedex  
04 50 87 83 00 - contact@annemasse-agglo.fr  
Directeur de la rédaction : Christian Dupessey  
Rédaction : Juliette Rolland et Agnès Bergeret  
Conception et mise en page : Chapka Design, www.chapka-design.com  
Décembre 2017



# SOMMAIRE

- 4 **L'intercommunalité locale**  
pour une vision partagée du territoire
- 8 **La coopération intercommunale**  
dans un contexte de mutations sociales
- 10 **L'eau potable**  
un service fondateur
- 12 **L'assainissement**  
des défis techniques à relever
- 14 **Les déchets**  
de la collecte des ordures ménagères au recyclage
- 16 **La mobilité**  
contrer le casse-tête du tout-voiture
- 20 **L'aménagement du territoire**  
une gestion transfrontalière
- 24 **L'économie**  
maintenir les activités productives et contenir  
l'extension des zones commerciales
- 26 **L'Arve et le Foron**  
des rivières à protéger
- 28 **La politique sociale**  
une question de partenariat
- 30 **Les équipements scolaires, le sport et la culture**  
des compétences variées pour un territoire dynamique
- 34 **Les grandes dates**  
de l'intercommunalité

## L'INTERCOMMUNALITÉ LOCALE, POUR UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE

La coopération intercommunale souhaitée par l'Etat pour lutter contre le morcellement communal français a, dès ses débuts, engendré de nombreux débats : quelles missions transférer à l'intercommunalité ? Comment financer ces missions ? Comment doivent se prendre les décisions ? Conscients des défis partagés, certains élus ont rapidement soutenu un statut fort pour l'encadrer (district puis communauté de communes) tandis que d'autres, afin de préserver l'autonomie politique et financière de leurs communes, ont longtemps défendu un statut faible (syndicat intercommunal).

### LES PREMIERS PAS DE LA COOPÉRATION

La légitimité démocratique des 36 000 communes françaises repose sur l'élection au suffrage universel direct des conseillers municipaux. Afin de favoriser la coopération intercommunale tout en garantissant cette légitimité, l'Etat crée dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Dans la région d'Annemasse, la création de 5 SIVU (eau, assainissement, rivières, transports et terrains des collèges) permet de faire face à l'urbanisation massive d'après-guerre.

### LA CRÉATION DU SIVMAA EN 1966 : LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DES COMMUNES

Afin de simplifier leur coopération, les communes autour d'Annemasse décident en 1966 de fusionner trois de leurs SIVU (eau, assainissement et terrain des collèges) dans un seul et même syndicat, le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA). Depuis 1959, la loi permet en effet de créer ou bien un district, ou bien un syndicat à vocation multiple (SIVOM). Mais la création d'un district peut être décidée sans l'unanimité des communes. Sur tout, la loi dote les districts d'une fiscalité propre leur permettant de prélever l'impôt et de fixer son montant sans avoir besoin de l'accord des conseils municipaux. Les élus choisissent majoritairement de créer un syndicat afin de conserver l'autonomie politique et budgétaire de leurs communes. La participation financière des communes est alors fixée en fonction de la démographie et de la richesse de chaque commune. C'est le principe de l'équité fiscale.

### LE PASSAGE EN COMMUNAUTÉS DE COMMUNES EN 2002 ET 2003

Le SIVMAA s'enrichit progressivement de nombreuses vocations : économie en 1976, vie sociale, santé et transports en 1983, aménagement du territoire en 1991. Lorsque la loi de 1992 crée un nouveau statut pour la coopération intercommunale à fiscalité propre, la communauté de communes, il en assume déjà toutes les compétences obligatoires. Un débat s'engage alors entre ceux qui souhaitent voir évoluer le SIVMAA et ceux qui tiennent à ce statut. Ce n'est qu'en 2002 qu'il est transformé en communauté de communes, grâce à de nouvelles incitations financières de l'Etat et à l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus. Du point de vue fiscal, on passe du principe de l'équité au principe de l'égalité, le même taux d'imposition étant appliqué à tous les habitants. De leur côté, les communes des Voirons créent en 2003 une communauté de communes, maintenant parallèlement leurs SIVU pour l'eau, l'assainissement et la rivière.

### LE DÉBAT SUR LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

L'un des débats majeurs des années 1990 et 2000 porte sur la taxe professionnelle unique (TPU). Proposée dès la loi de 1992 pour les communautés de communes, la TPU implique que les communes versent au pot commun leur taxe professionnelle, mettant fin à la rivalité intercommunale pour l'accueil des entreprises. Mais beaucoup de communes de la région annemassienne ont investi dans l'aménagement de zones d'activité et souhaitent continuer d'en percevoir les fruits afin de maintenir leur autonomie budgétaire. C'est pourquoi elles

font le choix de créer une communauté de communes sans TPU. Du côté des Voirons, c'est au contraire le choix de créer une communauté de communes avec TPU qui est fait.

### UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE : LA FUSION DE 2008

Face au besoin de se fédérer face à Genève et sous l'impulsion de l'Etat, une réflexion partagée sur l'aménagement du territoire est menée à partir de 2002 entre les deux communautés de communes d'Annemasse et des Voirons au travers du syndicat d'étude du genevois haut-savoyard (SEGH). Celle-ci les amène à fusionner en 2008 pour former la communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons, à taxe professionnelle unique.

↓ Comité syndical du SIVMAA, 1986



### LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Le comité syndical - aujourd'hui conseil communautaire - est l'instance décisionnelle. Il est composé de conseillers municipaux élus dans chacune des communes membres. Depuis la création du SIVMAA, ménager une bonne représentation aux petites et moyennes communes a été une préoccupation constante des élus, afin de contrebalancer le poids démographique d'Annemasse. C'était une condition politique indispensable pour établir un climat de confiance entre les communes et c'est encore cette stratégie qui a été choisie lors du rapprochement entre les deux communautés de communes d'Annemasse et des Voirons. Depuis 2014, cet « accord local » a été annulé par la loi, qui favorise le critère strictement démographique de représentativité.



Extrait du témoignage de Fernand Doucet, secrétaire général de la ville d'Annemasse de 1966 à 1987 et du SIVMAA de 1983 à 1987 :

« Le maire d'Ambilly, c'était monsieur Chavanne. Il avait été procureur général à la Cour de cassation de Paris. (...) Je lui dis : « Pourquoi vous ne voulez pas du district ? » Il m'a répondu : « Parce qu'un district, vous votez à la majorité, et un syndicat, vous votez à l'unanimité. »

Moi, en tant que commune d'Ambilly, je ne marche pas ». Donc, on ne pouvait faire qu'un syndicat à vocation multiple. Ça a été créé au mois d'août 66. Ça a quand même traîné, parce que le problème, c'était : qui allait être président ? »



← Bureau communautaire d'Annemasse Agglo, 2014

↓ Bureau des maires du syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA), 1986, Renée Magnin, Jean Beauquis, Robert Borrel, Bernard Vidonne, Albert Roguet, Raymond Bardet.



**Extrait du témoignage de Pierre Bosson, directeur général des services du SIVMAA, de la communauté de communes de l'agglomération d'Annemasse (2C2A) puis d'Annemasse Agglo de 1995 à 2015 :**

« Un objectif, c'était de faire évoluer le syndicat intercommunal vers une structure de type communauté de communes, tout simplement. De mémoire, la loi Joxe de 1992 créait les communautés de communes et les communautés de ville. Je fais l'étude et dis aux élus : « le moment est opportun car lorsque l'on examine les compétences du syndicat, vous avez déjà toutes celles de droit d'une communauté de ville ». Pour l'agglomération, il y avait comme enjeu majeur la dotation globale de fonctionnement que le syndicat ne pouvait percevoir contrairement à une communauté. Il s'agissait d'un potentiel de ressources financières nouvelles considérables. Le seul problème, c'est que le passage en communauté de ville imposait la taxe professionnelle unique. Certaines communes n'étaient pas favorables à cette évolution. Elles préféraient le système des participations fiscalisées intercommunales qui générait toutefois des écarts de taux énormes entre les contribuables des différentes communes sur les taxes foncières,

la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. C'est pourquoi il était plus judicieux de plaider pour une évolution dans une première étape en communauté de communes au bénéfice d'une fiscalité directe intercommunale et quatre taxes à taux uniques pour l'ensemble des contribuables. Plus tard, lors de la fusion entre les communautés de communes d'Annemasse et des Voirons, celle d'Annemasse comptait une cinquantaine de délégués communaux pour 29 à la communauté des Voirons. Lorsque l'on a travaillé sur les modalités de fusion, on a pris en compte cette dimension. On s'est dit que si on faisait des propositions trop restrictives, de nombreux élus en responsabilité dans l'intercommunalité en seraient exclus. La proposition a été de 78 délégués : tous les délégués en fonction dans les deux communautés se sont retrouvés pour travailler sur les modalités d'une fusion. Si le nombre de délégués avait été ramené à une cinquantaine, on ne facilitait probablement pas un tel rapprochement. »



↑ Personnel du SIVMAA, 1991

50 ANS

## LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS SOCIALES

L'explosion démographique que connaissent les communes de la région annemassienne dès les années 1950 engendre une urbanisation rapide nécessitant de lourdes infrastructures : alimentation en eau potable, assainissement, transports, établissements scolaires ou de santé. A l'inverse, les communes des Voirons demeurent rurales jusque dans les années 1970, se transformant peu à peu en communes périurbaines de type résidentiel. Cette histoire démographique différenciée explique en grande partie une coopération intercommunale plus ancienne pour les communes autour d'Annemasse.

### S'UNIR FACE À L'EXPLOSION URBAINE

Le développement de la région annemassienne est porté par une forte industrialisation dans l'après-guerre (métallurgie, décolletage, horlogerie). Celle-ci s'accompagne d'une explosion démographique, rapidement amplifiée par la croissance économique de Genève. Les travailleurs frontaliers commencent à s'installer dès le milieu des années 1960 dans les communes les plus proches du poste frontière de Moëlllesulaz. Entre 1962 et 1975, les 6 communes d'Ambilly, d'Annemasse, Etrembières, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand passent de 28 000 à 47 000 habitants. Pour financer les infrastructures nécessaires à la vie de ces nouveaux arrivants et bénéficier des aides de l'Etat, elles n'ont d'autres choix que de s'unir.

### LES VOIRONS : UNE CROISSANCE PLUS TARDIVE

La croissance démographique des communes des Voirons est plus lente, ne décollant qu'à la fin des années 1960. A dominante agricole, elles voient alors arriver certaines usines de la région d'Annemasse en manque d'espace. Des familles plutôt aisées s'y installent, fuyant les nuisances urbaines. Les communes arrivent encore à gérer seules cette nouvelle population. Ce n'est qu'au milieu des années 1970 qu'elles commencent à coopérer, notamment pour organiser l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

### UNE POLITIQUE COMMUNE DE L'HABITAT

Du fait de leur structure économique et démographique particulière, les communes de la région d'Annemasse ont été bien plus fragilisées que celles des Voirons par la

crise économique due au choc pétrolier de 1974, puis par celle qui a frappé l'économie genevoise au début des années 1990. A chacune de ces crises, elles ont subi de fortes fluctuations démographiques et connu la montée du chômage tandis que les communes des Voirons, essentiellement résidentielles et accueillant une population mieux dotée, étaient moins impactées. Alors que les années 1980 et 1990 sont marquées par l'émergence de quartiers en difficulté pour les premières, c'est plutôt le « mitage » du paysage par les habitations individuelles qui apparaît comme l'un des principaux défis pour les secondes. Les années 2000 seront, de ce point de vue, celles d'un rapprochement des élus pour construire une politique plus équilibrée de l'habitat.

Extrait du témoignage de Georges Deléaval, maire de Juvigny de 1989 à 2008, conseiller municipal jusqu'en 2014, Président d'Annemasse Agglo de 2011 à 2014 :



« Quand vous êtes dans une petite commune où il n'y a que des ruraux, on s'accommode d'un chasse-neige qui n'est pas passé le matin. Les rurbains qui doivent partir au travail s'en accommodent peu. Donc à un moment donné, si vous voulez assurer ces services, vous êtes obligés de les professionnaliser. Et vous ne professionnalisez pas les services avec 500 habitants. »

Aujourd'hui, Annemasse Agglo, c'est...

12 communes

+90 000 habitants\*

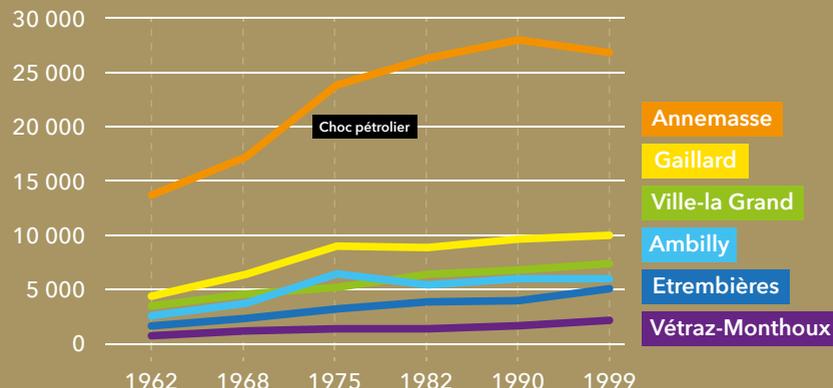
7 800 hectares

10% de la population du Grand Genève

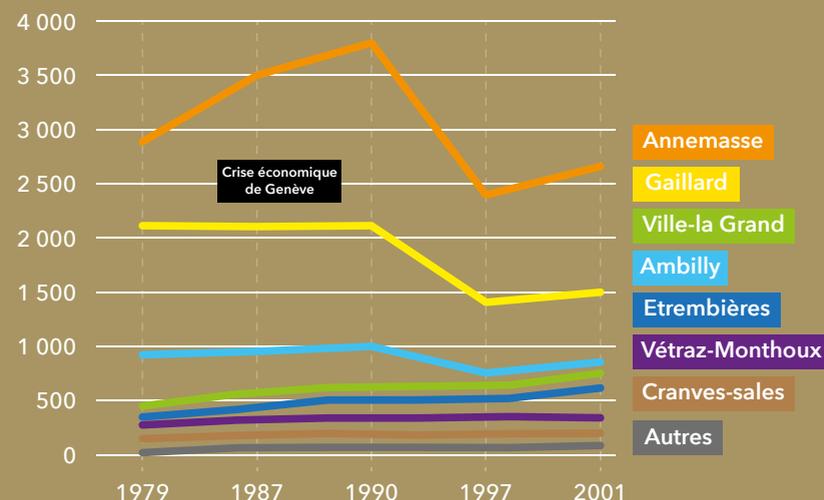
72,8% de frontaliers parmi les actifs\*\*

Schémas de l'évolution du nombre d'habitants et des frontaliers pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle

### Croissance démographique des communes de la région annemassienne : une des plus fortes de France



### Nombre de travailleurs frontaliers par commune



## L'EAU POTABLE : UN SERVICE FONDATEUR

Annemasse Agglo gère elle-même son alimentation en eau potable, via un service historique hérité de la ville d'Annemasse. La source du Salève, les zones de captage de Veyrier-Gaillard (nappe franco-suisse du Genevois) et du Nant à Arthaz (nappe de la basse vallée de l'Arve), assurent son autonomie. Cette gestion en régie directe dès le début des années 1960 a été l'une des épine dorsales de la construction intercommunale et illustre la volonté politique forte de mettre en œuvre un service public de qualité, géré dans son intégralité.

### LA PÉNURIE D'EAU POUSSE LES COMMUNES À SE RASSEMBLER

La plupart des communes aux alentours d'Annemasse manquent d'eau dès le début des années 1950 (forte croissance démographique, construction de nouveaux quartiers). La station des Eaux-Belles, alimentée par les eaux de ruissellement du Salève et rachetée aux Suisses par la ville d'Annemasse en 1935, ne suffit plus à assurer l'alimentation en eau de la population. On achète alors les volumes d'eau manquants au canton de Genève. Dès cette époque, l'Etat français pousse les communes à se rassembler pour financer des travaux d'infrastructures (forages dans la nappe phréatique du Genevois et dans celle de la basse vallée de l'Arve, stations de pompes, réseaux) : ce n'est qu'à plusieurs qu'elles peuvent obtenir des subventions.

Un syndicat intercommunal est créé en 1956 : le syndicat intercommunal d'études de la région annemassienne (SIERA). Il comprend les communes d'Ambilly, d'Annemasse, d'Etrembières, de Gaillard, de Vétraz-Monthoux et de Ville-la-Grand. Des questions se posent alors : quels sont les travaux les plus urgents ? Comment se partager le financement ? Toutes les communes doivent-elles être également représentées au sein du syndicat ? Les archives témoignent de débats intenses entre les maires, tous n'ayant pas le même avis sur ces questions.

### LE CHOIX D'UNE GESTION DE L'EAU EN RÉGIE DIRECTE

En 1968, toutes les communes à l'exception de Gaillard font le choix d'assurer elles-mêmes et ensemble le fonctionnement du service de l'eau (fonctionnement dit en « régie directe »).

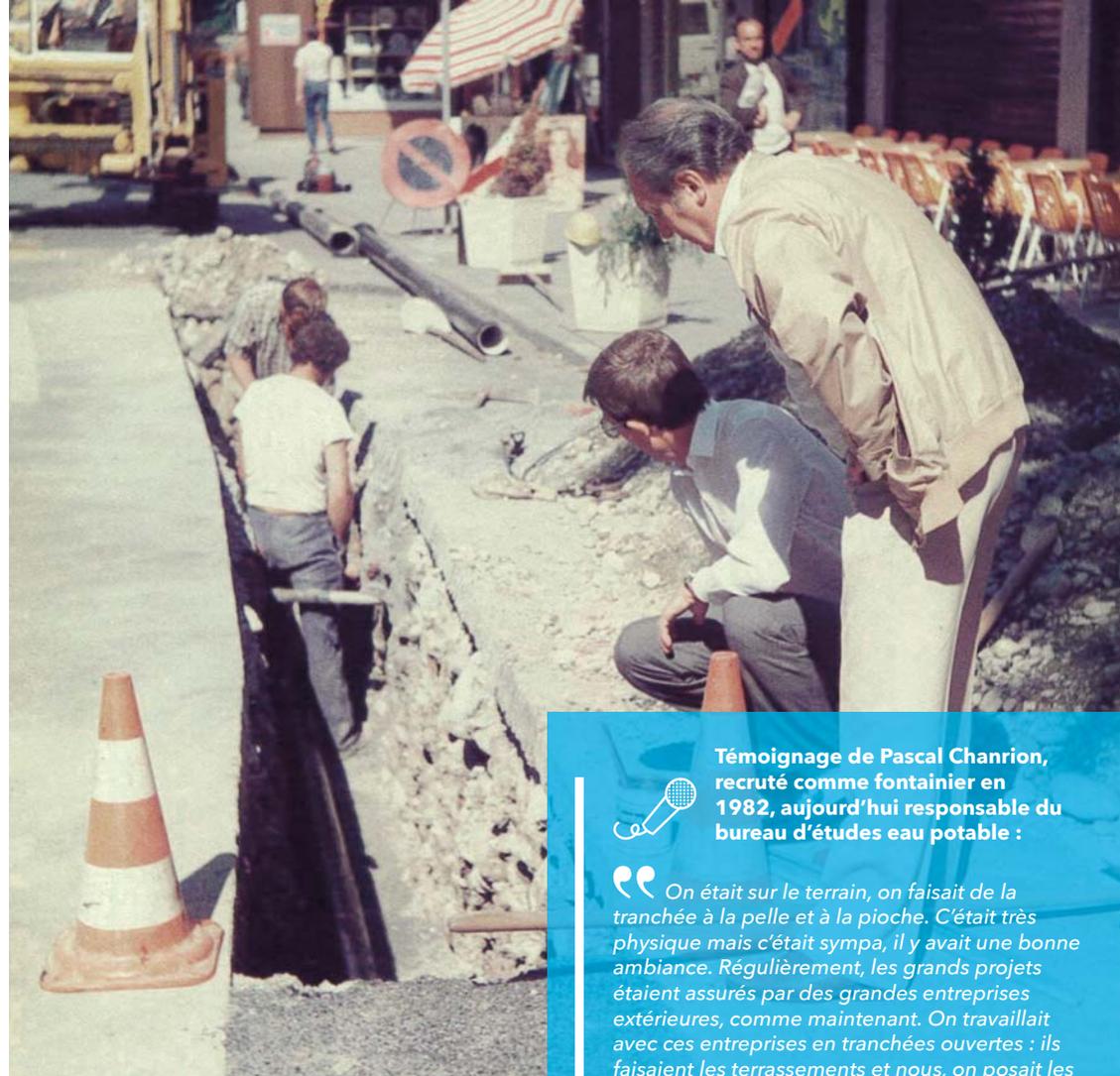
Seule la commune d'Annemasse dispose d'un service des eaux déjà bien structuré ; celui-ci est mis à disposition du syndicat. C'est ainsi que naît le premier service intercommunal de l'agglomération : la régie syndicale des eaux. Il comprend alors près de 25 agents publics.

### LA GESTION FRANCO-SUISSE DE L'EAU

En 1978, l'Etat français et le canton de Genève décident de s'unir pour gérer la nappe phréatique du Genevois. Celle-ci alimente les populations de Genève et des régions d'Annemasse et de Saint-Julien et a dramatiquement baissé. Une usine de réalimentation de la nappe est construite par les Suisses. Le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) fait partie de la commission de surveillance qui met notamment en œuvre des actions contre la pollution des eaux par les industries de la vallée de l'Arve. Cette gestion concertée franco-suisse est l'une des premières coopérations transfrontalières sur la gestion de l'eau au monde.

### L'EAU DES VOIRONS : LES CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES

Les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues) étaient alimentées en eau via deux réseaux, structurés le long des pentes des bassins versants et gérés par deux syndicats. Depuis leur adhésion à l'intercommunalité annemassienne en 2008, les communes des Voirons ont quitté ces syndicats et des interconnexions entre les trois réseaux ont été progressivement réalisées.



↑ Travaux de distribution d'eau potable à Annemasse, 1985 : Pascal Chanrion, Robert Borrel et Angel Erbeia



### L'eau de l'agglo aujourd'hui...

// Les forages réalisés dans les années 1960 et 1970 (Veyrier et le Nant) apportent l'essentiel de l'eau potable aux habitants de l'agglomération. Quant à la station historique des Eaux-Belles, c'est son usine d'ultrafiltration, en fonctionnement depuis 2006, qui a permis d'augmenter très sensiblement son exploitation. Aujourd'hui, le service compte près de 40 personnes, réparties entre la Maison de l'Eau, la station de dépollution des Eaux Belles et l'Hôtel d'Agglo avec le service facturation, qui gèrent l'alimentation en eau potable des 12 communes de l'agglomération.



### Témoignage de Pascal Chanrion, recruté comme fontainier en 1982, aujourd'hui responsable du bureau d'études eau potable :

« On était sur le terrain, on faisait de la tranchée à la pelle et à la pioche. C'était très physique mais c'était sympa, il y avait une bonne ambiance. Régulièrement, les grands projets étaient assurés par des grandes entreprises extérieures, comme maintenant. On travaillait avec ces entreprises en tranchées ouvertes : ils faisaient les terrassements et nous, on posait les tuyaux. A d'autres moments on était seuls : on faisait les branchements individuels, on terrassait, on posait, on raccordait et on rebranchait. »

↓ Réservoir de Bas Monthoux géré par le service municipal des eaux d'Annemasse, 1909



50 ANS

## L'ASSAINISSEMENT : DES DÉFIS TECHNIQUES À RELEVER

Tout comme le service d'alimentation en eau potable, le service assainissement constitue l'un des piliers de la construction intercommunale.

Ce sont aujourd'hui près de 50 agents qui travaillent au service des 12 communes de l'agglomération, alors qu'ils étaient 17 en 2000 et 4 en 1978. Comment ce service à la population s'est-il construit ? Comment a-t-il évolué pour répondre aux enjeux démographiques, industriels et environnementaux ?

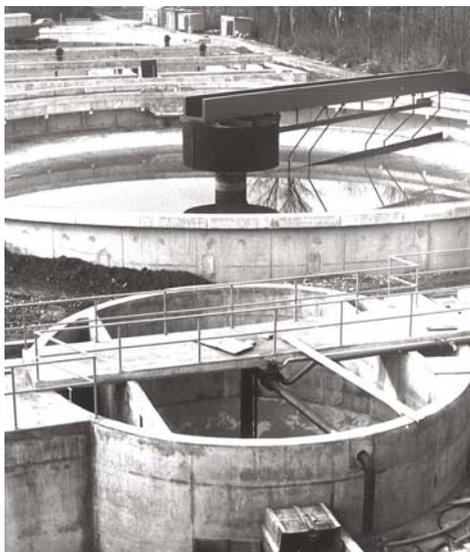
### UN SERVICE EN RÉGIE DIRECTE EN CONSTANTE MODERNISATION

En 1963, les pollutions industrielles déversées dans l'Arve alertent les autorités françaises et genevoises. Ambilly, Annemasse, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand décident de créer un syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération annemassienne (SIAAA) avec pour premier objectif de créer une station d'épuration. Celle-ci est mise en service en 1978, sur le site du Bois Vernaz à Gaillard, gérée par 4 employés. Parallèlement, sur toute la période, le service développe de manière intensive les réseaux d'assainissement, accompagnant l'urbanisation de l'agglomération. Malgré les efforts des techniciens et des équipements complémentaires acquis dans les années 1980, la station d'épuration se révèle rapidement sous-équipée et sous-dimensionnée (problème de stockage des boues, mauvaises odeurs, etc.).

Extrait du témoignage d'André Chappaz, agent technique puis responsable d'exploitation de la STEP jusqu'en 2015 :

« Bernard Gaud est arrivé en 1979 comme responsable de la station d'épuration. Et là, il a découvert qu'il n'y avait pratiquement pas de budget alloué pour cette installation. On n'avait pas d'équipement. Au laboratoire, on avait une malheureuse éprouvette toute seule pour faire des décantations de boue activée, rien d'autre. Il a fallu s'atteler à faire fonctionner tout ça un petit peu mieux. »

Dès la fin des années 1980, les élus décident de créer une nouvelle station de d'épuration à Gaillard. Ocybèle est inaugurée en 1999 et représente alors le plus lourd investissement de la décennie pour le syndicat intercommunal. Calibrée pour 125 000 habitants, cette installation moderne a considérablement réduit les nuisances olfactives et sonores, les pollutions, ainsi que les quantités de boues, tout en organisant leur transformation en compost et en épandage. L'usine de dépollution Ocybèle entre aujourd'hui dans une nouvelle étape de modernisation : des travaux débutent en 2018 pour traiter l'azote et améliorer une nouvelle fois la gestion des boues.



1 Station d'épuration de Bois Vernaz à Gaillard, livraison du dégrilleur, 1977

### UN MODE PRÉCURSEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Confronté aux crues régulières du Foron, le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) incite dès 1984 les propriétaires de nouvelles constructions à réaliser sur leurs parcelles des aménagements favorisant une infiltration progressive et in situ des eaux pluviales. Cette approche permet alors de limiter l'impact de la « bétonisation » urbaine qui se généralise aujourd'hui en France.

### LES COMMUNES DES VOIRONS CONTRAINTES PAR LES BASSINS VERSANTS

Dans les communes des Voirons, les réseaux se sont naturellement structurés en fonction des bassins versants.

Les communes de Juvigny, Machilly, Saint-Cergues et une partie de Cranves-Sales se raccordent dès la fin des années 1970 au réseau annemassien. L'autre partie de Cranves Sales et les communes de Bonne, Lucinges et Fillinges créent de leur côté un syndicat, le syndicat intercommunal d'assainissement de la Menoge (SIAM), et construisent leur propre station d'épuration à Bonne.

Au moment de la fusion en 2008, dans une logique d'intégration, il est choisi d'abandonner la station d'épuration de la Menoge et de raccorder tous les réseaux des Voirons au réseau annemassien, Fillinges se raccordant de son côté au syndicat intercommunal de Bellecombe (SIB).

Cette restructuration est l'un des épisodes les plus difficiles humainement, politiquement et techniquement de la fusion.



↓ Travaux d'assainissement dans les Voirons, début 2000



Aujourd'hui, la gestion de l'assainissement à Annemasse Agglo, c'est...

// Un équipement phare : la station de dépollution des eaux Ocybèle, à Gaillard, qui va être agrandie et modernisée dès 2018 pour accueillir un nouveau traitement : celui de l'azote.

## LES DÉCHETS : DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AU RECYCLAGE

Près de 50 d'agents d'Annemasse Agglo assurent aujourd'hui la gestion des déchets des habitants du territoire avec la collecte des ordures ménagères et les déchetteries. Une fois collectés, le traitement des déchets est assuré par le syndicat intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE). La mise en place de ce circuit cohérent a été une succession de défis techniques et politiques dans le contexte d'une sensibilisation croissante à la préservation de l'environnement. Parallèlement, les élus ont été contraints de s'entendre pour financer des équipements communs.

### DE LA DÉCHARGE À CIEL OUVERT À LA PREMIÈRE USINE DE TRAITEMENT

Jusqu'en 1977, les déchets ménagers étaient déposés sur une décharge à ciel ouvert située à Etrembières, entre la route de Saint-Julien et l'Arve. Cette année-là, le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) inaugure une usine de broyage à Bonne, ainsi qu'une première déchetterie. Dix camions-bennes y déchargent alors chaque jour 40 à 50 tonnes d'ordures ménagères. Mais l'usine n'est pas en mesure de traiter ses résidus et exige rapidement de nombreux travaux d'aménagement afin de protéger la rivière de la Menoge des pollutions. Surtout, elle est vite saturée : dès les années 1980, le SIVMAA exporte ses déchets à la décharge de Granges, en Saône-et-Loire, puis au centre d'enfouissement de Roche-La Molière vers Saint-Etienne.

**Extrait du témoignage de Bernard Gaud, directeur des services techniques du milieu des années 1980 à 2008 :**

« A Bonne, une fois que les ordures étaient broyées, il fallait les mettre quelque part. On les mettait à côté. Sauf qu'à côté, c'était la plaine pluviale de la Menoge et ça polluait la rivière : alors, on s'est mis à travailler sur la décharge, à refaire des digues de protection. »

### LE RECYCLAGE ET LA CRÉATION D'ÉNERGIE : LE SIDEFAGE

A la fin des années 1980, devant l'urgence de trouver une solution face à la saturation de l'usine de broyage de Bonne, élus et techniciens du SIVMAA s'engagent dans le projet de créer une usine d'incinération des déchets. Mais celle-ci n'a d'intérêt qu'à partir de 100 000 tonnes de déchets par an. Ils cherchent alors des alliances avec d'autres communes de la région. Ils créent ainsi en 1990 un syndicat à grande échelle, le SIDEFAGE, rassemblant au départ une soixantaine de communes. La ville de Bellegarde accepte d'accueillir l'incinérateur, inauguré en 1998.

L'usine est aujourd'hui appelée « unité de valorisation énergétique ». D'une haute technicité, elle produit de l'électricité grâce à l'incinération des déchets, tandis que la plupart des résidus sont recyclés (métaux) ou réemployés, par exemple en sous-couches routières.



**Extrait du témoignage de Robert Amoudruz, vice-président du SIDEFAGE à l'époque :**

« Ce n'était pas Annemasse et les deux ou trois communes autour d'Annemasse qui auraient la capacité de faire un investissement de ce genre, il fallait voir plus grand. Et pour voir plus grand, il fallait intéresser des communautés autres. Et on a fini par y arriver. Nous y avons passé des journées et des journées dans ces discussions pour mettre tout ça d'aplomb. C'était très long et très délicat. Tout le monde voulait cette installation, mais chez le voisin ! »

### LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN SERVICE PUBLIC QUOTIDIEN

Dans les années 1960 et 1970, la collecte des déchets ménagers des six communes de la région annemassienne était déjà groupée mais elle était assurée par la seule ville d'Annemasse. Le SIVMAA prend la compétence en charge en 1985. Ce service compte alors 27 agents pour la collecte et 9 pour le broyage. Le service est installé dans les locaux de la ville d'Annemasse au parc rue du Mont-Rond. Il sera accueilli au nouveau parc des services techniques construit en 2001 à Ville-la-Grand. Pour la communauté de communes des Voirons (CCV), le service de collecte était assuré par un prestataire extérieur. Aujourd'hui, la collecte est réalisée sur les 12 communes d'Annemasse Agglo par 34 agents. La collecte sélective en vue d'améliorer le recyclage (les « bacs jaunes ») a quant à elle été mise en place en juin 2015 et est assurée par un prestataire privé. De plus, 4 ambassadeurs du tri sensibilisent le grand public au tri des déchets recyclables.



**Aujourd'hui, la gestion des déchets à Annemasse Agglo, c'est...**

- // Une collecte des ordures ménagères sur les 12 communes de l'Agglo
- // Une collecte des déchets recyclables, via des bacs jaunes sur 4 communes de l'Agglo et via des points d'apport volontaire pour les autres communes
- // Une collecte du verre sur les 12 communes de l'Agglo via des points d'apport volontaire
- // 4 ambassadeurs du tri, pour sensibiliser les habitants à l'importance du recyclage
- // 4 déchetteries

### 4 DÉCHETTERIES SUR LE TERRITOIRE, POUR FAVORISER LE RECYCLAGE

Dès 1990, la construction de deux déchetteries est décidée par le SIVMAA : l'une à côté de la station de broyage à Bonne et l'autre sur Gaillard. Compte tenu des besoins croissants de la population, un troisième équipement, mais de taille bien plus importante, est réalisé sur Vétraz-Monthoux en 2001. Aujourd'hui, Annemasse Agglo compte quatre déchetteries à Bonne, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Saint-Cergues, gérées par 15 agents publics.

↓ Roland Evrard, agent du SIVMAA dans un camion de collecte des ordures ménagères, fin des années 1990



↓ Construction de la déchetterie des Grands Bois à Vétraz-Monthoux, 2001



## LA MOBILITÉ : CONTRE LE CASSE-TÊTE DU TOUT-VOITURE

Les grands projets d'infrastructures de transports en commun et de mobilités douces portés aujourd'hui par l'agglomération d'Annemasse et le Grand Genève sont l'aboutissement d'une préoccupation constante depuis les années 1950. En effet, de par sa très forte croissance démographique et l'importance grandissante du nombre de déplacements pendulaires frontaliers, la région d'Annemasse s'est rapidement trouvée confrontée à des problèmes de transports en commun et d'encombrement automobile. Dès la fin des années 1950, les élus décident de prendre en main le développement de la desserte frontalière en bus. Dans les années 1970, ils mettent en œuvre des programmes de voiries.

### LE TRANSPORT EN COMMUN TRANSFRONTALIER : UN « INTÉRÊT VITAL »

La ligne de tramway n°12, la plus ancienne d'Europe, a été ouverte par les Genevois en 1862 et prolongée petit-à-petit jusqu'à desservir la gare d'Annemasse en 1883. Mais en 1958, le département de Haute-Savoie propriétaire de la voie décide de ne pas renouveler le contrat d'exploitation qui le lie à la compagnie genevoise des tramways électriques. La voie est démantelée côté français.

Les communes d'Ambilly, Annemasse et Gaillard décident alors de prendre elles-mêmes en charge la desserte, créant le syndicat intercommunal pour l'exploitation par autobus d'une ligne Annemasse - Moëllesulaz (SIEALAM), point névralgique qui permet de rallier le réseau genevois via la ligne n°12. Le maintien du transport transfrontalier constitue déjà selon les maires « un intérêt vital pour la région annemassienne ».

### UNE EXTENSION CONTINUE DE LA DESSERTE INTERURBAINE VERS MOËLLESULAZ

Les années 1960 et 1970 voient l'extension continue du périmètre de la desserte : d'autres lignes sont créées vers Ville-la-Grand, Annemasse (route de Bonneville, puis le quartier Romagny et la zone industrielle de Livron), Gaillard (Vernaz) et Ambilly (Hôpital, rue du Gaz). Les communes de Ville-la-Grand et de Vétraz-Monthoux adhèrent au syndicat.

En 1983, le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) prend la compétence sur ces transports urbains et, dès 1986, restructure et densifie sensiblement le réseau. Celui-ci compte aujourd'hui 6 lignes dont les 3 plus

anciennes passent à Moëllesulaz. Les lignes 5 et 6, dernières nées du réseau au moment de la création d'Annemasse Agglo, relient les 6 communes des Voirons avec la gare d'Annemasse. En 2016, le réseau comptabilisait 5,4 millions de voyages contre 2 millions en 2002, un vrai succès.

### LE CEVA, LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE ET LE TRAM ANNEMASSE- GENÈVE : DES MOTEURS DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Dans les années 1990, les élus frontaliers français et du canton de Genève travaillent enfin ensemble pour améliorer l'offre de transports transfrontaliers. Ils mettent en place une tarification commune et harmonisent leurs horaires. Un projet global pour le bassin de vie franco-genevois est adopté de part et d'autre de la frontière en 2001. Il est soutenu par l'Etat français et la Confédération helvétique,

le canton de Genève, la région Rhône-Alpes, les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les intercommunalités frontalières. Trois projets concernent en particulier la région annemassienne : la mise en œuvre d'un bus à haut niveau de service pour desservir le cœur de l'agglomération et faciliter les déplacements jusqu'à Genève, la reconstruction d'une voie de tramway prolongeant la ligne historique n°12 en territoire français et, enfin, la réalisation d'une liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA). Celle-ci constituera le trait d'union entre les réseaux ferrés français et suisse, permettant de proposer un maillage de type RER à l'ensemble des habitants de la Haute-Savoie du nord et du Grand Genève : le Léman Express. Ces programmes forment une grande part du « Projet d'Agglomération transfrontalière » actuel et sont, à l'heure où nous écrivons ces lignes, en cours de finalisation.

↓ Tramway 12, avenue de la gare à Annemasse, 1956





**LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET LE « GOULOT D'ÉTRANGLEMENT »**

La portion d'autoroute A40 reliant Genève à Bonneville, financée par l'Etat, est ouverte dès 1973. C'est l'occasion de repenser les axes structurants de la circulation routière autour de la ville : la rivière de l'Arve, la voie ferrée, la frontière franco-suisse et les massifs des Voirons et du Salève constituent les contraintes majeures de ce « goulot d'étranglement ».

**LES PREMIÈRES RÉALISATIONS INTERCOMMUNALES**

Aidés par les ingénieurs de l'Etat, les élus vont réfléchir à définir un premier axe de circulation. Après de nombreuses études, c'est le tracé de la RN 206 (actuelle D1206) qui est retenu, auquel sera ajoutée une liaison, par la rive droite de l'Arve, entre la RN 206 à Etrembières et le carrefour de Livron à Annemasse. Cet axe de circulation est également connecté par une nouvelle voie à la route de Genève entre Gaillard et Ambilly. Le pont d'Etrembières, où se rejoindront l'accès à l'autoroute et cette nouvelle voie, devra être relevé. Ce tracé a l'avantage de bien desservir le nouveau quartier du Perrier à Annemasse, la zone industrielle de Ville-la-Grand et les quartiers qui vont se développer entre Annemasse et Vétraiz-Monthoux.

En 1975, pour réaliser ce projet, les 6 communes du SIVMAA ainsi que Cranves-Sales créent le syndicat intercommunal de voirie

rapide de l'agglomération annemassienne (SIVRAA). Celui-ci s'attèle à la réalisation d'autres axes structurants tout au long des années 1980, en coopération avec le département de la Haute-Savoie. On peut notamment retenir le projet de la « Croix verte » comprenant la route du Pont de Zone avec un second franchissement de l'Arve.

**DU DÉSENCLAVEMENT DU CHABLAIS À UN PROJET GLOBAL SUR LA MOBILITÉ**

Les années 1990 sont marquées par une extension de la problématique automobile aux communes des Voirons. Le projet de tracé de l'A400 proposé par l'Etat, une nouvelle autoroute qui désenclaverait le Chablais, rencontre une forte opposition locale, incarnée notamment par l'association contre l'autoroute transchablaisienne (ACAT). Le projet est annulé en 1997. Cependant, une voie rapide est réalisée entre Machilly, le carrefour des chasseurs et Findrol. Un projet d'autoroute à péage entre Machilly et Thonon réapparaît à partir de 2013. Parallèlement, depuis 2004, une réflexion d'ampleur sur la circulation automobile est menée, cette fois-ci sur le territoire de l'ensemble des 12 communes de la future agglomération d'Annemasse. Pour la première fois, les élus portent un projet global sur la mobilité articulant l'automobile, les transports en communs et les mobilités dites « douces » comme le vélo.

Le syndicat intercommunal de voirie rapide de l'agglomération annemassienne (SIVRAA) est dissous en 2008, lors de la création d'Annemasse Agglo qui prend alors la compétence. Le plan de déplacement urbain (PDU) initié en 2004 est adopté par l'ensemble des élus en 2014.

→ Bus des Transports annemassiens en commun (TAC), après 1987



↓ Inauguration du bus à haut niveau de service, Annemasse, 2015



**Aujourd'hui, la politique de mobilité de l'Agglo, c'est, entre autres...**

- // 3 millions de voyages annuels sur le réseau TAC
- // Le projet du Tram Annemasse-Genève, qui reliera les deux centres-villes en 25min
- // Les futurs 12km de la voie verte du Grand Genève
- // Le Léman Express, futur RER transfrontalier
- // La rénovation de la gare d'Annemasse qui fera de la ville centre de l'Agglo une nouvelle porte d'entrée du territoire national
- // Des aménagements pour fluidifier la circulation des voitures (rond-point de l'Europe, etc.)
- // La création de parkings relais P+R pour permettre le stationnement en périphérie de ville

## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE GESTION TRANSFRONTALIÈRE

L'agglomération transfrontalière genevoise est aujourd'hui une réalité institutionnelle : le Grand Genève. Celui-ci permet aux élus et techniciens de part et d'autre de la frontière de réfléchir et concevoir ensemble l'aménagement du territoire. Pendant plusieurs décennies, l'urbanisation s'est développée sans grande concertation entre Français et Suisses puisqu'aucun cadre légal ne permettait aux élus locaux de coopérer directement. Ce n'est que dans les années 1990 et surtout 2000 que les choses ont changé.

### COMPENSER LE DÉSEQUILIBRE EMPLOIS/ LOGEMENTS DE LA FRONTIÈRE : L'ACCORD FISCAL DE 1973

La croissance économique et le niveau des salaires genevois attirent de nombreux travailleurs dans la région annemassienne car c'est surtout en France que sont construits les logements. Les communes doivent alors construire des équipements publics pour les nouveaux arrivants sans bénéficier d'une contrepartie fiscale.

Dès la fin des années 1960, des négociations sont engagées à l'initiative de la société civile et des élus locaux. Elles aboutissent en 1973 à l'accord sur les fonds de compensation genevois : une partie des impôts prélevés à la source sur les salaires des frontaliers est reversée aux communes françaises frontalières. Le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), première entité de coopération transfrontalière, est mis en place pour gérer ces fonds et régler les problèmes de « voisinage » au quotidien.

### VERS UN AMÉNAGEMENT « MULTIPOLAIRE » DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Dès les années 1970, une vision partagée du territoire émerge chez les élus français. Face aux déséquilibres territoriaux produits par le « différentiel frontalier », les communes doivent développer leur attractivité économique et limiter la dissémination de l'habitat pour préserver les espaces agricoles. Les pôles urbains existants doivent être renforcés.

### LE CHANGEMENT DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL DANS LES ANNÉES 1990

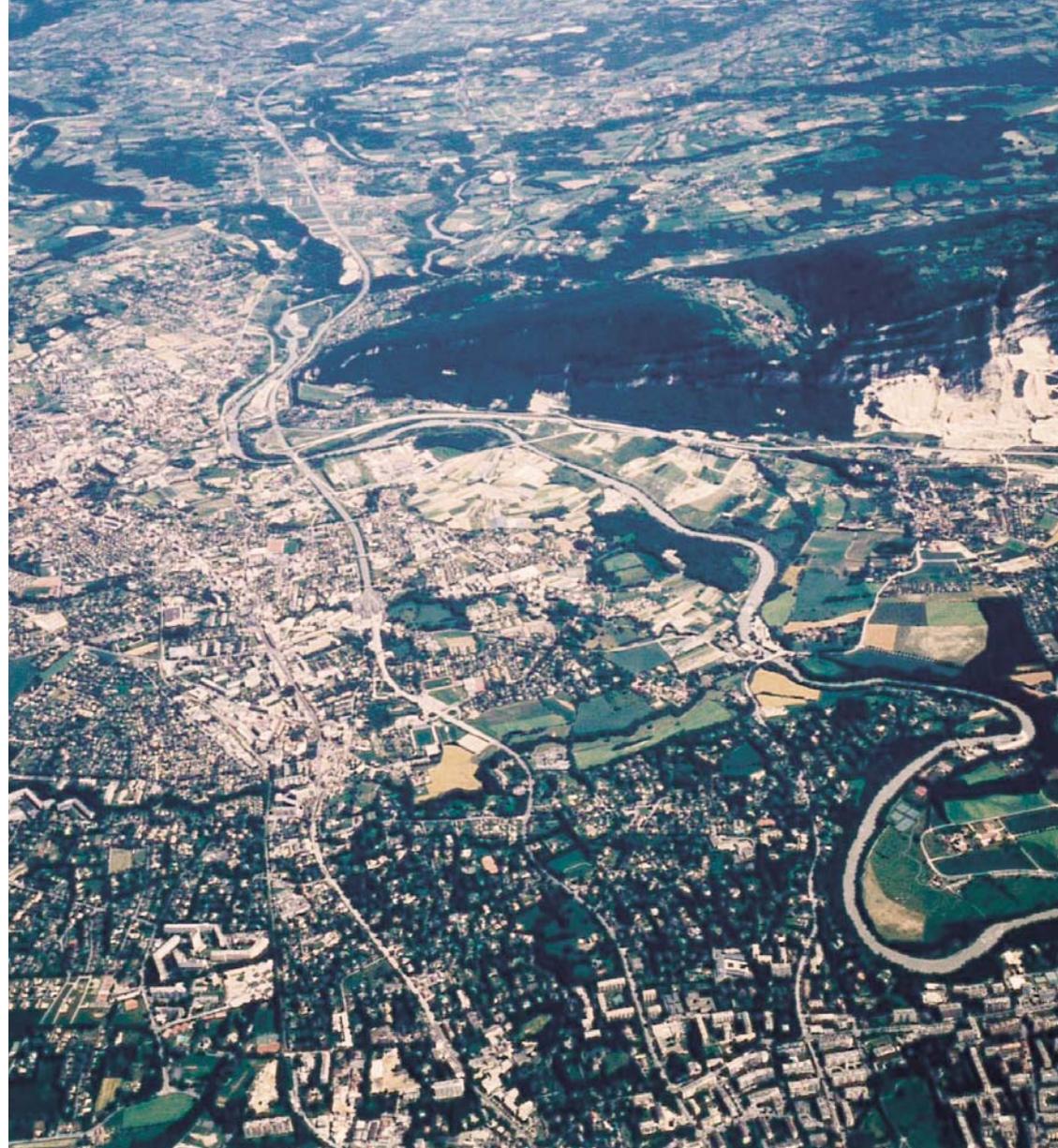
Les lois de décentralisation des années 1980 et 1990 font de l'aménagement du territoire une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération. Elles créent

aussi une nouvelle entité politique, la Région, qui jouera un rôle clé dans le financement et la coordination des projets de développement. De nombreuses communautés de communes se forment dans la zone frontalière au cours des années 1990.

Les élus du syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) décident de confier à leur syndicat intercommunal l'élaboration d'un schéma directeur dès 1991. La nouvelle région Rhône-Alpes encourage la coordination des projets de développement entre les intercommunalités, formalisant son soutien financier par des « contrats globaux de développement ». Sur notre territoire, deux contrats globaux, l'un pour la Haute-Savoie et l'autre pour l'Ain, permettent à la quasi-totalité des intercommunalités frontalières de se rapprocher dès 1994.

Cette stratégie « multipolaire » d'aménagement du territoire est peu à peu portée par le CRFG, qui publie en 1997 une charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière proposant 10 projets phares. Ceux-ci s'articulent autour de trois pôles économiques côté français : le Rectangle d'Or (CERN, aéroport Genève Cointrin), la Porte Sud de Genève (Biopark d'Archamps) et Annemasse Etoile (la gare et son nouveau quartier).

La région Rhône-Alpes et le canton de Genève engagent alors une réflexion d'ensemble sur les questions de mobilité et de connexions entre ces pôles et Genève. Une charte de développement des transports publics régionaux est signée en 2003, proposant des projets stratégiques comme la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) ou le Tram Annemasse-Genève.



↑ Vue aérienne de l'agglomération d'Annemasse, 1993



**Extrait du témoignage de Benoît Duperthuy, directeur du syndicat d'étude du genevois haut-savoyard (SEGH) de 2002 à 2007 aujourd'hui directeur général des services adjoint d'Annemasse Agglo :**



*Dès le départ, monsieur Bordet - le président du SEGH - avait dit : « J'aimerais qu'on travaille sur l'identité du territoire. Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce qu'on a, quel est le vivre ensemble ? » La question du vivre ensemble, en la posant comme un élément de base. Je m'en rappelle, c'était l'une des premières réunions au SEGH où j'avais organisé des éléments sur : « Qu'est-ce que le territoire, quelle identité commune, qu'est-ce qu'on partage ? ». C'était très intéressant. Ce qui est intéressant, c'est de voir que l'agglomération annemassienne est en situation de carrefour. Ce qui la caractérise c'est d'être un peu au milieu de plein de choses. »*

### LA CRÉATION DE L'ARC ET LA SIGNATURE DU PREMIER PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOIS EN 2001

C'est avec la politique des agglomérations lancée par la Confédération helvétique en 2001 et destinée à financer de lourdes infrastructures urbaines, que la coopération prend véritablement corps. Le canton de Genève se porte immédiatement candidat pour défendre une agglomération transfrontalière. Pour l'élaboration de ce Projet d'Agglo, afin de parler d'une seule voix face au canton de Genève, les intercommunalités frontalières se regroupent au sein de l'association régionale de coopération (ARC) appuyée techniquement par le syndicat

d'études du genevois haut-savoyard (SEGH). Fin 2007, après des années de travail concerté avec les élus et les techniciens suisses, l'ARC, les deux Départements de l'Ain et la Haute-Savoie, la Région Rhône Alpes et l'Etat français, la ville et le canton de Genève, l'association des communes genevoises, le canton de Vaud, le conseil régional du district de Nyon et la ville de Nyon signent ensemble la charte du Projet d'Agglo (urbanisation, mobilité et environnement).

En 2013, son comité de pilotage se transforme en une instance de gouvernance solide, juridiquement encadrée par la convention de Madrid (1980) et les accords

de Karlsruhe (1996), le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève. Depuis, deux nouvelles chartes complémentaires ont été signées, en 2012 et en 2016 (projet d'Agglo 2 et 3).

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DE DOUZE COMMUNES

Poussées par l'élaboration du Projet d'Agglo franco-génevois et par la nouvelle loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), les communes de la région d'Annemasse et des Voirons, tout juste transformées en deux communautés de communes, s'emparent ensemble de la question de l'aménagement du

territoire dès 2002, au travers du SEGH. Cette démarche les conduit à élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et constituera le creuset de leur rapprochement, préparant leur fusion de 2008.



**Aujourd'hui, la politique d'aménagement du territoire de l'agglomération annemassienne, c'est, entre autres...**

- // La révision du schéma de cohérence territoriale dès 2017, pour adapter le territoire à ses nouveaux enjeux, notamment transfrontaliers
- // Le projet de l'écoquartier Etoile-Annemasse-Genève : aménagement de 17ha autour de la gare d'Annemasse
- // Un projet agricole, le premier de son histoire, lancé en 2016, permettra à la collectivité d'accompagner les agriculteurs du territoire dans leurs projets

↓ Vue aérienne de l'agglomération d'Annemasse, 2011



## L'ÉCONOMIE : MAINTENIR LES ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET CONTENIR L'EXTENSION DES ZONES COMMERCIALES

Dès les années 1970, le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) gère les missions liées à l'économie sur son territoire. Par la suite, Annemasse Agglo confie ces missions à la Maison de l'Économie Développement (MED).

Dans les années 1970, deux mouvements transforment profondément le paysage annemassien. D'une part, la crise économique aboutit à la perte de 2000 emplois industriels entre 1974 et 1984 dans les six communes du SIVMAA. D'autre part, stimulé par la proximité de Genève, l'aménagement des premières zones commerciales, à fortes retombées économiques pour les communes, les met en concurrence. Pour faire face à ces deux défis, le syndicat prend dès 1976 la vocation « économie », une grande originalité pour les intercommunalités de l'époque.

### LE PARTAGE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : UNE IMPULSION POUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Lorsque le premier supermarché - Genty Cathiard - s'installe à Annemasse en 1976, le maire Pierre Berthier propose aux six communes du SIVMAA que 70% de sa taxe professionnelle soient reversés au pot commun. Ce principe du « 70/30 », atténuant les rivalités naissantes entre les communes, sert de point de départ pour une politique concertée d'aménagement de zones industrielles. La zone de la Châtelaine, à Gaillard, devient un programme phare du SIVMAA et permet, avec d'autres dispositifs, de faciliter la création et l'installation d'entreprises productives.

**Extrait du témoignage de Robert Borrel, maire d'Annemasse entre 1977 et 2008 et président d'Annemasse Agglo de 2008 à 2011 :**

Beaucoup disaient : « Les élus n'ont pas à s'occuper de l'économie. Laissez l'économie à ceux qui savent faire ». Et nous avons répondu : « D'accord, mais à chaque fois qu'il y a un problème dans une entreprise, des licenciements, un conflit social, ça finit à la mairie. Les salariés viennent demander l'appui du maire, le patron vient demander des aides au maire ... il faut quand même s'en occuper quand ça va mal. »

### LA MAISON DE L'ÉCONOMIE DÉVELOPPEMENT, INTERFACE ENTRE LES ACTEURS PUBLICS ET LES ENTREPRISES

Le service économie du SIVMAA créé en 1976 élargit rapidement ses missions à l'accompagnement des entreprises en difficulté. Il développe un centre de ressources et d'informations. Il réalise ou coordonne des études stratégiques et met en relation les entrepreneurs suisses et français avec les représentants de l'État, des collectivités locales (Département, Région) et du canton de Genève. En 1990, fort de ses compétences, il est dissocié du SIVMAA, devenant la société d'économie mixte Maison de l'Économie Développement, œuvrant pour l'ensemble du territoire franco-genevois. Ce nouveau statut facilite une implication financière concertée des entreprises et des différents partenaires publics français et suisses.

### LES DÉBATS SUR LA VOCATION ÉCONOMIQUE

L'implication du SIVMAA dans les questions économiques n'a pas toujours fait l'unanimité, rencontrant l'opposition idéologique de certains élus à l'interventionnisme public. Surtout, le principe du 70/30 n'a pas réussi à contenir les rivalités communales quant à l'accueil des commerces et des entreprises. Ainsi, constatant que certaines communes ne jouent pas le jeu de construire des zones intercommunales sur leurs propres territoires,

mais développent au contraire des zones communales, la ville de Gaillard décide en 1989 de rompre l'accord des 70/30. La commune « reprend » la zone de la Châtelaine au SIVMAA, malgré les investissements réalisés en commun. Tout au long des années 1990 et jusqu'au début des années 2000, la commune de Ville-la-Grand, qui investit beaucoup dans l'aménagement du Village d'entreprises, s'oppose à toute transformation statutaire du SIVMAA qui impliquerait une taxe professionnelle unique. Ce n'est qu'en 2017, en application d'une nouvelle loi, que ces rivalités prendront fin : toutes les zones d'activité économique deviennent, de fait, intercommunales.

↓ Colloque de la Maison de l'Économie Développement, 1989



↓ Aménagement de la Zone de la Châtelaine à Gaillard, 1976



### LA ZONE ALTÉA, UN DES FERMENTS DE L'AGGLOMÉRATION À 12

La fermeture de l'entreprise Terrailon va impulser un nouveau projet commun au tournant des années 2000. Le site de l'entreprise est à cheval sur les communes de Juvigny et de Cranves-Sales. Il est aussi limitrophe à la zone des Buchillons à Ville-la-Grand. Pour les élus, il s'agit de le préserver d'une transformation en zone commerciale pour y relancer des activités industrielles et de services, génératrices d'emplois qualifiés. La zone des Bois-Enclos, future zone Altéa, fait ainsi l'objet d'une alliance entre les communes de Juvigny, de Cranves-Sales et du SIVMAA. Cette coopération entre les élus par le biais d'un syndicat mixte d'aménagement des Bois Enclos (SMABE) est une première étape vers l'élargissement ultérieur de l'intercommunalité.



**Aujourd'hui, la politique économique d'Annemasse Agglo s'illustre, entre autres, par...**

// La Maison de l'Économie Développement, qui a accueilli plus de 360 porteurs de projets et accompagné plus de 120 entreprises en 2016

// La cité des métiers du Grand Genève et son centre associé d'Annemasse, espace conseil emploi

// La pépinière PULS, qui accueille depuis fin 2015 des porteurs de projets dans le domaine de la ville durable

## L'ARVE ET LE FORON : DES RIVIÈRES À PROTÉGER

Deux rivières principales structurent la région annemassienne : le Foron, rivière frontière entre la France et la Suisse, et l'Arve, rivière qui prend sa source dans le massif du Mont-Blanc. Annemasse Agglo en a délégué la gestion au syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) et au syndicat intercommunal du Foron du Chablais genevois (SIFOR).

### LE FORON : DOMPTER LES CRUES

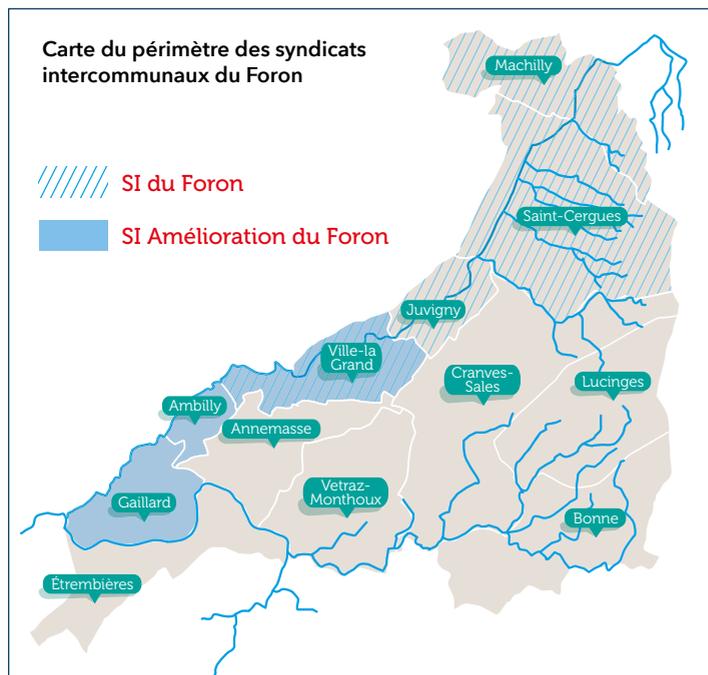
Deux syndicats, l'un « urbain », l'autre « rural », s'occupent du Foron. Ville-la-Grand y occupe un rôle politique et technique charnière, participant aux deux syndicats. Ces deux syndicats intercommunaux sont les premiers à naître sur notre territoire, dans les années 1930 et 1950. Ils consistent principalement à réaliser des drainages dans la partie rurale afin d'accroître les surfaces cultivables, ainsi qu'au curage et la construction de digues de protection contre les crues, en zone rurale comme urbaine.

Au début des années 2000, ces deux syndicats se réunissent en un seul, le SIFOR, qui collabore alors étroitement avec le canton de Genève sur un contrat de rivière transfrontalier, pour revitaliser et préserver les écosystèmes aquatiques.

### L'ARVE : PROTÉGER LA RIVIÈRE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET DE L'EXPLOITATION DES GRAVIERS

Le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Arve et de ses berges (SIAEAB), auquel participent les communes d'Annemasse,

Étrembières, Gaillard et Vétraz-Monthoux, n'apparaît qu'en 1985. Les berges sont alors considérablement dégradées par son régime torrentueux mais aussi par l'extraction des graviers. Un autre problème est celui de la pollution aux métaux lourds industriels, via l'Arve, des nappes phréatiques. Pour combattre cette contamination, stabiliser le cours de la rivière et redonner vie à son écosystème, il faut s'allier à toutes les collectivités riveraines. C'est ainsi qu'est créé en 1990 le SM3A, autour d'un « contrat de rivière » jusqu'à la source de l'Arve.



### UNE NOUVELLE GESTION DES RIVIÈRES À L'HEURE DE LA GEMAPI

Deux lois récentes ont créé une nouvelle compétence obligatoire à l'échelle des intercommunalités : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). C'est le SM3A qui exerce cette nouvelle compétence, à échelle du bassin versant de l'Arve.

Cette nouvelle compétence permet aux élus locaux de se fédérer pour assurer, non plus chacun de son côté, mais tous ensemble sur un même territoire, une transversalité et une cohérence dans les actions qu'il sera nécessaire de produire pour préserver la ressource en eau comme pour prévenir les inondations.



**Extrait du témoignage de Bernard Gaud, directeur des services techniques du SIVMAA puis d'Annemasse Agglo, du milieu des années 1980 à 2008 :**

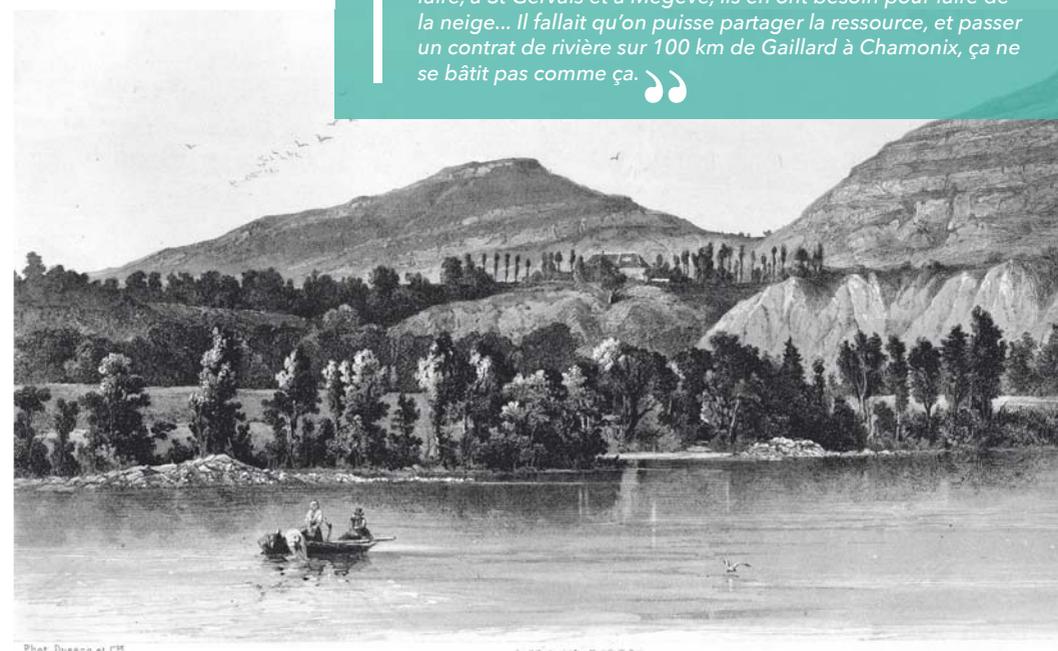
« Il y avait des usines de traitement de surface. Elles rejetaient des quantités de chrome, de cyanure et de nickel invraisemblables. On avait les boues les plus chromées de France. C'était vraiment tout un travail, la prise en compte du traitement de surface dans toute la vallée de l'Arve car on utilise l'eau de l'Arve pour réalimenter la nappe souterraine : si on lui injecte du chrome, c'est gravissime. Quand les Suisses détectaient une pollution, ils nous appelaient, on se mettait à courir dans toutes nos usines. »



**Extrait du témoignage de Robert Dechamboux, conseiller municipal d'Annemasse entre 1971 et 1989, Président du SIAEAB de 1985 à 2015 :**

« Faire comprendre à tout le bassin versant qu'on a tous des intérêts communs, ce n'était pas évident à l'époque, je peux vous le dire ! L'eau à Chamonix, ils ne savent pas quoi en faire, à St Gervais et à Megève, ils en ont besoin pour faire de la neige... Il fallait qu'on puisse partager la ressource, et passer un contrat de rivière sur 100 km de Gaillard à Chamonix, ça ne se bâtît pas comme ça. »

↓ Le Salève et l'Arve, vue de Veyrier (Suisse)



Phot. Dusace et C<sup>ie</sup>

Photo d'archive de la collection de la Ville d'Annemasse

## LA POLITIQUE SOCIALE : UNE QUESTION DE PARTENARIAT

La gestion de la politique sociale mobilise un grand nombre de compétences. Que ce soit pour la création de structures sociales, les actions en faveur des populations immigrées, la lutte contre la délinquance, la mise en place du logement social ou encore l'accueil des personnes âgées dépendantes, Annemasse Agglo s'investit depuis les années 80.

### DES STRUCTURES SOCIALES, DES INITIATIVES ENVERS LES POPULATIONS IMMIGRÉES ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) soutient de nombreuses structures sociales locales dès le début des années 1980 : le foyer des jeunes travailleurs, le groupe d'action prévention, la MJC d'Annemasse centre, l'association Nous Aussi, le centre aéré la Bergue à Cranves-Sales géré depuis 2005 en délégation de service public par la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie (FOL74), la Croix Rouge ou encore l'association accueil, logement et promotion des travailleurs et familles en Haute-Savoie...

Deux dynamiques impulsées par l'Etat vont canaliser ces aides et engendrer de nouvelles initiatives : le contrat d'agglomération en faveur des populations immigrées, signé avec l'Etat en 1983, et la création d'un conseil intercommunal de prévention de la délinquance en 1984. Mobilisant partiellement les mêmes acteurs de terrain, elles vont préparer l'avènement d'une véritable politique sociale intercommunale fondée sur la coordination et le partenariat avec les institutions de police, de justice et d'éducation, les acteurs associatifs et les organismes de santé, d'insertion et de formation. Concernant les problèmes de délinquance, la priorité est alors donnée à la lutte contre la toxicomanie des jeunes. Quant à l'insertion des populations immigrées, deux communes font l'objet d'actions sociales spécifiques : Annemasse (quartier du Perrier) et Gaillard (Hutins Nord, Helvetia Park).

Les élus décident également d'aménager des terrains d'accueil pour les populations nomades. En 1991, le SIVMAA adhère au Syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage (SIGETA), un syndicat intercommunal au périmètre beaucoup plus large.

### LE LOGEMENT SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

Différentes lois des années 1990 incitent fortement les communes à mener une politique concertée d'aménagement et de gestion des logements sociaux. Dès 1996, alors que le quartier du Perrier à Annemasse vient d'être classé zone urbaine sensible, le syndicat s'attèle ainsi à l'élaboration d'un premier programme local de l'habitat (PLH), document qui établit les priorités en matière d'habitat pour son territoire. Parallèlement, un nouveau cadre contractuel est mis en place par l'Etat pour soutenir les politiques sociales locales : le contrat de ville. Celui-ci contraint à articuler les actions sociales à des actions de programmation et de rénovation urbaine. PLH et contrat de ville sont donc complémentaires.

Dès 1993, le SIVMAA cosigne un premier contrat de ville avec la commune d'Annemasse, qui verra la création de la Maison de la Justice et du Droit en 2000. Néanmoins, ce n'est qu'à la génération de contrat suivante, celle de 2000/2007, que le SIVMAA porte réellement le contrat de ville. Celui-ci se développera sur deux niveaux : un niveau transversal pour l'ensemble de l'agglomération et un niveau communal pour certains quartiers d'Annemasse (Perrier, Château Rouge), de Gaillard (Hutins Nord, le Chalet, Helvetia Park), ainsi que d'Ambilly (Route de Genève) et de Ville-la-Grand (Prés des Plans). Renouvelé en 2007 puis en 2015, le contrat de ville est aujourd'hui porté par Annemasse Agglo.

### LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES : LA CRÉATION D'UN CIAS

Le SIVMAA s'engage dans le domaine de la santé dès 1973 afin de participer aux travaux de modernisation du centre hospitalier d'Annemasse. Dans les années 1980, il confirme son engagement, accompagnant la réalisation



↑ Centre aéré la Bergue à Cranves-Sales, 1970

de la maison pour personnes âgées d'Ambilly, puis de la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD) Les Gentianes à Vétraz-Monthoux. Celle-ci est inaugurée en 1994. C'est initialement pour assurer sa gestion que le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est créé entre les 6 communes de la région annemassienne.

Dans les années 2000, le SIVMAA décide de la construction d'un second établissement, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Kamouraska à Gaillard, inauguré en 2010. Le projet immobilier a été porté initialement par la SIGEM, SEM de Gaillard, puis a été repris par Annemasse Agglo.



← MAPAD les Gentianes à Vétraz-Monthoux, juin 1994



Extrait du témoignage d'Angelo Ricci, responsable de la politique de la ville d'Annemasse depuis 1988 et directeur général adjoint de 2006 à 2014



Pour le logement social, les élus savaient qu'il fallait construire. Ils ont alors demandé aux techniciens de tout éplucher,

notamment pour savoir comment planifier la construction et utiliser les bons outils de contrôle. C'est l'objectif des plans locaux de l'habitat.



Aujourd'hui, la politique sociale d'Annemasse Agglo, c'est, entre autres...

- // 2 EHPAD, accueillant 160 personnes âgées en situation de dépendance
- // 100 enfants accueillis chaque jour au centre de loisirs de La Bergue
- // Plus de 10 000 demandes citoyennes par an à la Maison de la Justice et du Droit
- // 27 signataires du Contrat de ville, au bénéfice de plusieurs quartiers du territoire
- // 1 espace d'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe : l'Escale
- // 1 centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation (CHUS) : la Maison Coluche à Ambilly

## LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES, LE SPORT ET LA CULTURE : DES COMPÉTENCES VARIÉES POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

L'agglomération accompagne aujourd'hui les activités d'associations sportives et est propriétaire de nombreuses infrastructures : 7 gymnases, un complexe de tennis, un stand de tir, un centre aquatique. Côté culture, elle gère l'École des Beaux-Arts du Genevois et soutient des structures et des initiatives culturelles comme le Ciné Actuel. Elle est également engagée dans une démarche de mise en réseau de bibliothèques et dans un projet d'ouverture au public d'une maison d'écrivain. Il y a encore quelques années, la collectivité était également en charge des collèges et des lycées, avant que la compétence soit prise par les Départements pour les premiers et les Régions pour les seconds.

### UN BESOIN IMPORTANT DE NOUVEAUX COLLÈGES

Au début des années 1950, l'Etat lance sur le territoire national un vaste programme de construction d'établissements scolaires du second degré et de leurs équipements sportifs dont bénéficiera la région d'Annemasse à partir des années 1960. La Direction académique de Haute-Savoie évalue alors les besoins du territoire à la construction de deux collèges, l'un à Gaillard, l'autre à Ville-la-Grand, qui accueilleront près de 1800 élèves. Elle évoque aussi la reconstruction du lycée technique déjà ancien d'Annemasse. Le syndicat intercommunal pour l'équipement scolaire du second degré (SIESDRA) est créé le 22 janvier 1965 entre les communes d'Ambilly, d'Annemasse, de Gaillard, de Vétraz-Monthoux et de Ville-la-Grand. Son objet est de procéder aux réservations foncières nécessaires. Il sera absorbé par le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) dès sa création en 1966.

Dès 1972, le SIVMAA étend ses missions à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des établissements et prend en charge leurs frais de fonctionnement. Le collège Paul Langevin de Ville-la-Grand est inauguré en 1968 et son gymnase en 1972. Le collège Jacques Prévert de Gaillard est inauguré en 1972 et son gymnase en 1976. Le SIVMAA acquiert le lycée d'Annemasse en 1973 et en construit l'externat pour l'accueil des classes de second cycle. Le nouveau lycée est inauguré sous le nom de lycée des Glières en 1975. L'ancien lycée devient collège et prend le nom de Michel Servet.

### LA VOCATION SPORTIVE : DU FINANCEMENT À LA GESTION

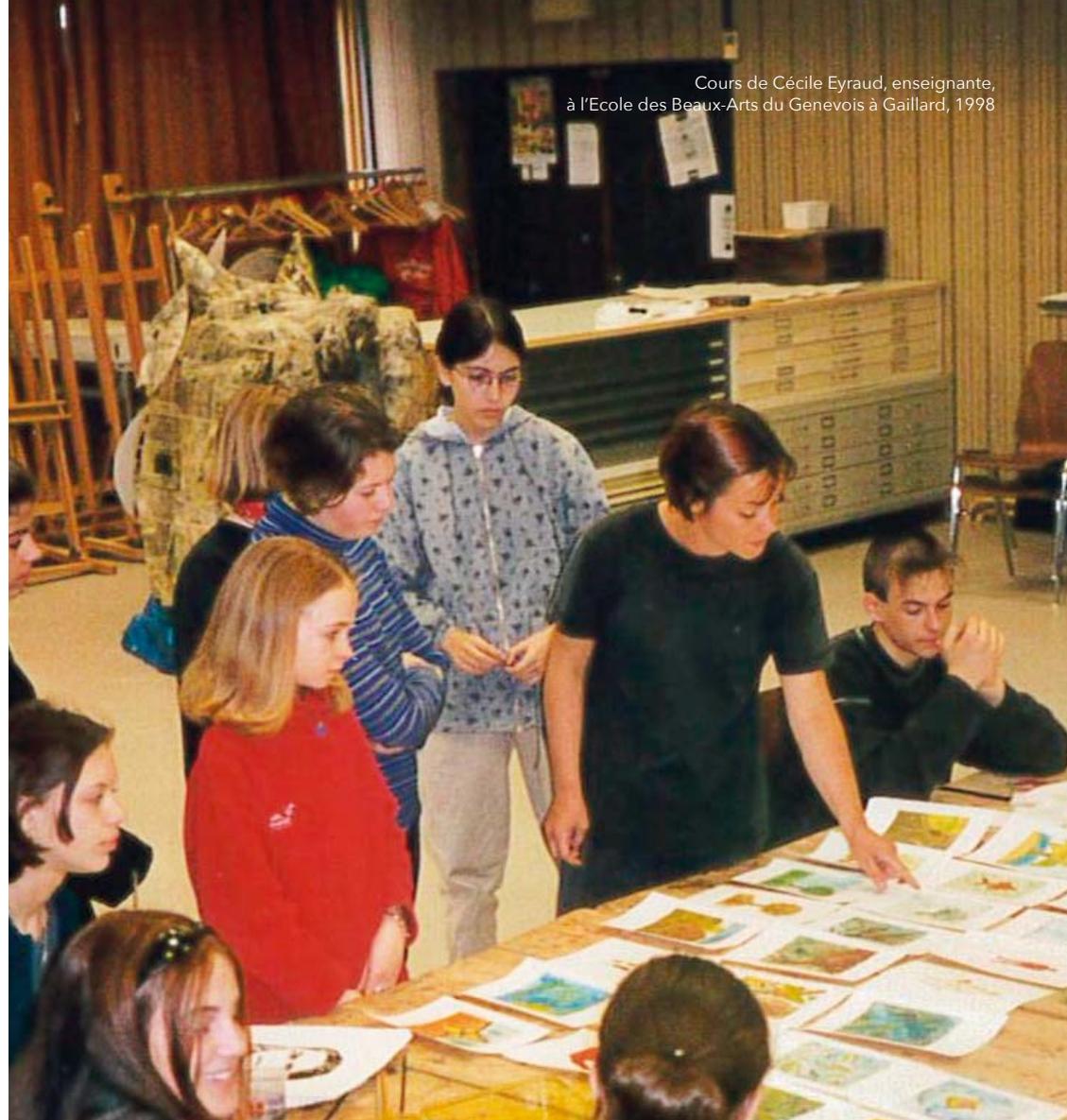
En 1976, le syndicat s'engage à financer certains équipements sportifs indépendamment des collèges. Dès l'année suivante, il finance la construction du bassin extérieur du centre nautique d'Annemasse et participe au financement d'une piste d'athlétisme à Ambilly. Il poursuit activement cette politique dans les années 1980 avec la construction de terrains de tennis à Ville-la-Grand et à Annemasse, d'un terrain de football au Perrier, d'un stand de tir à Juvigny, d'un nouveau gymnase au Perrier, puis un second gymnase pour le collège Michel Servet.

L'agglomération prend en charge la gestion de Château Bleu en 2014. Le centre aquatique a été rénové par la ville d'Annemasse, avec un co-financement en investissement d'Annemasse Agglo.



↑ Collège PE Victor à Cranves-Sales, 2000

Cours de Cécile Eyraud, enseignante, à l'École des Beaux-Arts du Genevois à Gaillard, 1998



Extrait du témoignage de Jean-Pierre Roda, directeur de l'Ebag depuis 1998, date de sa fondation à Gaillard :



Afin de présenter ce projet, le hasard a fait qu'indépendamment le matin j'avais rendez-vous avec le maire de Gaillard et l'après-midi avec le maire adjoint à la culture d'Annemasse. Imaginer un site à Gaillard et à Annemasse devenait une idée intéressante parce que nous construisions quelque chose d'intercommunal, où chaque commune avait vraiment la sensation de détenir, en quelque sorte, une parcelle de cette école.

La première année les élèves étaient originaires de 40 communes différentes. Aujourd'hui les 5 sites d'Annemasse Agglo accueillent des élèves d'environ 110 communes.





**Extrait du témoignage de Michel Duc, responsable des bâtiments jusqu'en 2015 :**

« A l'époque, on avait la compétence des collèges et lycées. Il y avait quand même pas mal de choses à faire : des projets pour des gymnases, les aménagements de classes, des salles de classe de chimie avec les laboratoires, c'était très intéressant. Ce que j'ai appris sur plusieurs années, c'est le service public. On faisait du boulot. Ce dont la plupart des gens ne se rendent pas compte, c'est que sans cette fonction publique, ils n'auraient rien. J'avais affaire à d'autres services et c'était vraiment une ambiance familiale. On voyait le lien qu'il y avait entre chaque service, l'un ne fonctionnerait pas s'il n'y avait pas l'autre... J'ai découvert la façon de travailler en groupe, en commun et en mutualisant tous nos savoir-faire. »



Terrain de foot du Perrier géré par le SIVMAA, années 1980



### LA FORMATION COMME DOMAINE STRATÉGIQUE

Le département crée avec le SIVMAA un syndicat mixte des lycées d'enseignement général et professionnel en 1985 pour la conduite de travaux financés conjointement avec la Région, suite aux premières lois de décentralisation qui confie à cette dernière la compétence des lycées et lycées professionnels, tandis que les Départements prennent la compétence des collèges. C'est dans ce nouveau cadre institutionnel que la construction d'un second lycée technique sur la zone des Trois Noyers est votée en 1986. Ce sera le futur lycée Jean Monnet, inauguré en 1989. L'installation au sein du

lycée professionnel du centre de ressources techniques et humaines (CRTH), géré par la Maison de l'Economie Développement, montre que le SIVMAA fait de la formation un domaine stratégique.

### LE DÉVELOPPEMENT DES MISSIONS CULTURELLES

C'est avec la prise en charge, en 2004, de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois par la communauté de communes de l'agglomération d'Annemasse (2C2A) que la culture fait son entrée dans l'intercommunalité. Depuis la fusion, Annemasse Agglo a développé son champ d'actions : l'événement Couleurs d'Automne, le soutien aux initiatives culturelles, etc.

↓ Vue aérienne du collège J. Prévert de Gaillard, 1973

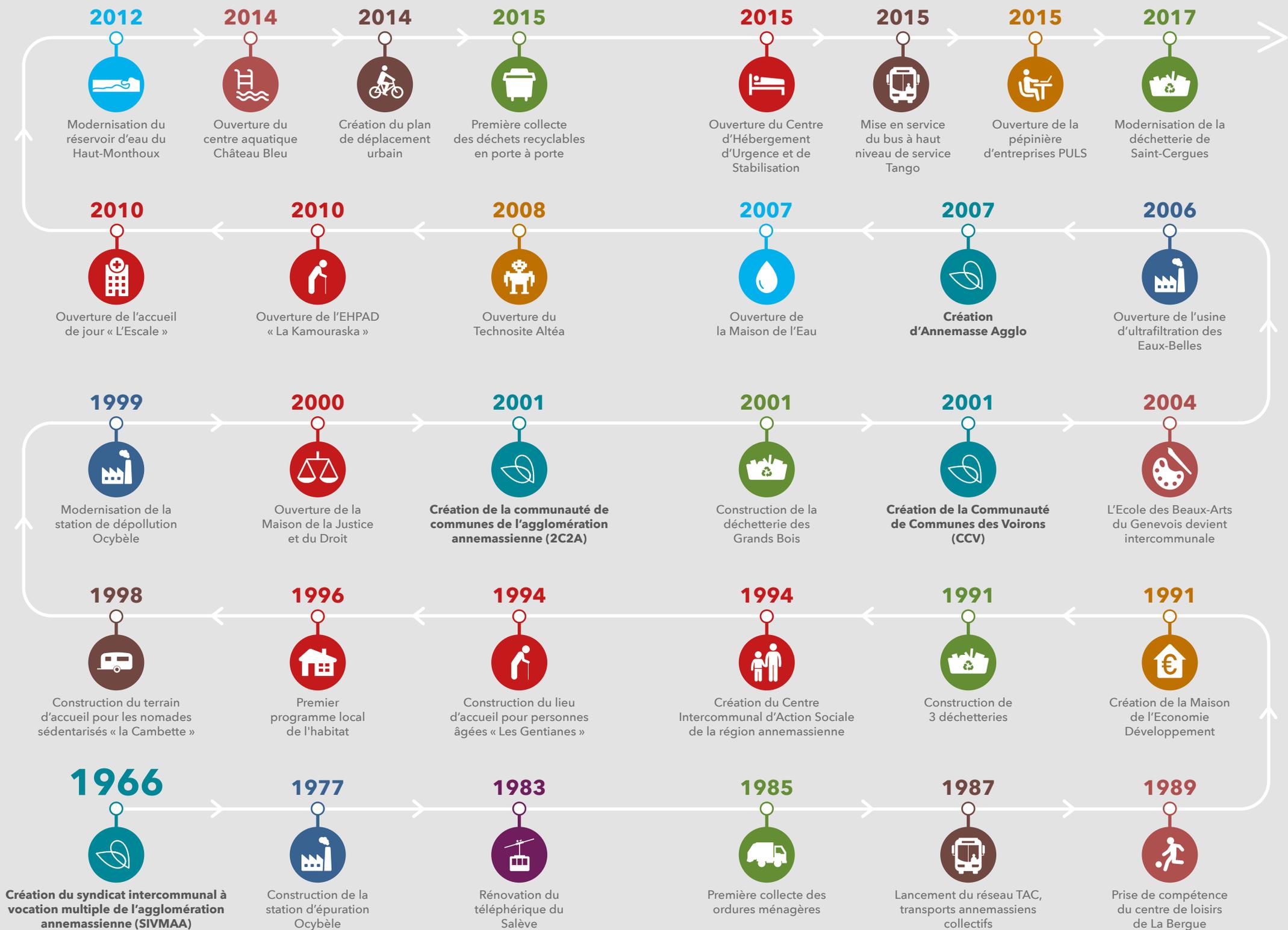


### Aujourd'hui, la politique sportive et culturelle de l'Agglo, c'est, entre autres...

- // 330 000 entrées à Château Bleu, centre aquatique, chaque année
- // Un accompagnement des sportifs de haut-niveau du territoire
- // L'Ecole des Beaux-Arts du Genevois : sa classe préparatoire, ses cours amateurs, ses stages pendant les vacances scolaires...
- // Le projet de pôle de formation, pour créer un lieu de formation concertée sur le territoire
- // La mise en réseau des bibliothèques du territoire
- // La création d'un lieu culturel autour du livre d'artiste et de l'œuvre de Michel Butor

# LES GRANDES DATES DE

# L'INTERCOMMUNALITÉ





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

### **Crédits**

Sauf mention contraire, les documents présentés dans cette brochure proviennent des fonds d'archives d'Annemasse Agglo : 19W Eau production (réservoir), 27W communication (publications institutionnelles), 59W DST (bâtiments intercommunaux et collèges).

### **Cartes postales**

Page 11 : carte postale de Richard Douard, éditeur à Annemasse, photocopie Annemasse Agglo.

Page 17 : photographie de Jacques Bazin, 18 juin 1956. Collection Gérard Lepère - La Salévienne.

Page 31 : vue aérienne du collège J. Prévert, atelier-photo Benoist à Annemasse.

Page 33 : gravure sur bois fin datant du XIX<sup>e</sup> siècle réalisé d'après photographie. Collection Claude Mégevand - La Salévienne.

### **Photographies**

Page 23, vue aérienne : Stéphane Couchet.

Pages 25 et 27, photos centre aéré, Châtelaine et MED : Alain Ruffie.

Pages 15 et 19, camion OM et inauguration BHNS : service communication Annemasse Agglo.

### **Schémas et cartes**

Page 9 : Mmes Rolland et Bergeret

Page 32, carte : service système d'informations géographiques d'Annemasse Agglo / fonds de carte : IGN/SITG.